

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt cinq, premier juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **24 juin 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Grégory VALLIQUET** et Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Marie-Lou TALET** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Jocelyne COMBES** a donné pouvoir à Madame **Josiane STARCK**, Madame **Céline STREIFF** a donné pouvoir à Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **7**
- . Nombre de Conseillers Présents : **20**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **23**

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} JUILLET 2025.

Conformément à l'article 34 de la loi du **26 janvier 1984**, et après avis favorable des représentants du personnel et des représentants de la Collectivité Territoriale lors du Comité Social Territorial Commun du **11 juin 2025**, Monsieur le Maire propose de procéder à la création et à la suppression de postes au **tableau des emplois dont il donne le détail** :

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**



1. décide les modifications suivantes :

CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
1 poste d'Agent de Maîtrise Principal - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} octobre 2025 (avancement de grade).	1 poste d'Agent de Maîtrise - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} octobre 2025 (avancement de grade).
1 poste d'Agent de Maîtrise Principal - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} juillet 2025 (avancement de grade).	1 poste d'Agent de Maîtrise - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} juillet 2025 (avancement de grade).
1 poste d'Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} septembre 2025 (avancement de grade).	1 poste d'Adjoint Technique - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} septembre 2025 (avancement de grade).
1 poste d'Adjoint Technique - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} septembre 2025 (titularisation d'un agent contractuel).	1 poste d'ATSEM Principal 1 ^{ère} classe - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} septembre 2025 (départ en retraite).
1 poste d'Adjoint Technique - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} août 2025 (titularisation d'un agent contractuel).	1 poste d'ATSEM Principal 1 ^{ère} classe - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} août 2025 (départ en retraite).
1 poste d'Adjoint Technique - permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} juillet 2025 (titularisation d'un agent contractuel).	1 poste d'Agent de Maîtrise Principal - temps complet - à compter du 1 ^{er} juillet 2025 (départ en retraite).

- 2. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget de la Commune ;**
- 3. précise que le tableau des emplois est modifié comme ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2025, conformément au tableau joint à la présente délibération ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 1^{er} juillet 2025

Signé par :



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).